

# SAISON DE CROSS-COUNTRY

## CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE RELAIS CROSS Samedi 30 octobre 2021 - Île de Loisirs du Val de Seine – LES MUREAUX

### Article 1 - Epreuves

Ce championnat comprend deux épreuves :

- Relais Cross 4 x 2000 m mixtes moins de 20 ans (Cadets-Juniors) ;
- Relais Cross 4 x 2000 m mixtes toutes catégories à partir de Juniors.

### Article 2 - Engagement

Les engagements se font en remplissant le formulaire d'engagement au Championnat d'Île-de-France de Relais Cross. Le formulaire est à envoyer par mail à [cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org) avant le **mardi 19 octobre** à 12 h 00.

La composition d'équipe inscrite sur le formulaire devra être respectée le jour du championnat puisque l'attribution des dossards se base sur le formulaire.

Au vu des conditions d'organisation particulière, chaque épreuve ne peut accueillir plus de 40 équipes. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve.

### Article 3 – Composition d'équipe

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins.

L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin les années paires et **féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires (donc en 2021)**.

Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.

#### Equipe moins de 20 ans

L'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe a l'obligation d'avoir **au moins** un cadet ou une cadette.

#### Equipe Toutes Catégories

L'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master.

Si une modification d'équipe doit avoir lieu, vous devez envoyer la nouvelle composition par mail à [cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org) avant le **lundi 25 octobre** à 12 h 00. Passé ce délai, la modification sera à effectuer une (1) heure avant la course le jour du championnat.

### Article 4 - Classement

Pour chacune des épreuves, les trois (3) premiers clubs constitueront le podium des Championnats d'Île-de-France de relais Cross. Une médaille sera remise aux quatre (4) athlètes des trois (3) premières équipes.

Les résultats, disponibles en ligne, seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA.

### **Article 5 – Athlètes mutés et/ou étrangers**

Conformément à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA une équipe ne peut avoir plus d'un (1) muté et/ou étrangers.

### **Article 6 - Retrait des dossards**

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

### **Article 7 - Réclamation**

Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant la mise en ligne du classement.

### **Article 8 – Qualifications aux Championnats de France**

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de la discipline.

Nombre d'équipes franciliennes aux Championnats de France :

**Equipes -20 ans = 2 équipes**  
**Equipes TC = 4 équipes**

**1/2 FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY -  
CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE DE CROSS COUNTRY  
Samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021 –  
Île de Loisirs du Val de Seine –  
LES MUREAUX**

**Article 1 - Qualifications**

La période actuelle et l'organisation de la saison de cross 2021 nous impose de modifier les méthodes et nombre de qualifiés pour ce championnat.

Des quotas de qualification sont maintenant présents pour toutes les catégories. Ils ont été calculés en fonction du nombre d'arrivants aux Championnats d'Île-de-France de Cross-country des dix dernières années.

Nombre d'athlètes par course :

<b>CATEGORIES</b>	<b>NOMBRE D'ATHLETES</b>
Minimes F.	200
Minimes M.	200
Cadettes	120
Cadets	180
Juniors F.	100
Juniors H.	120
Cross Court F.	190
Cross Court H.	190
Elite F.	240
Elite H.	240
Masters	240

**1.1 - À titre individuel**

Sont qualifiés les athlètes classés aux Championnats Départementaux de Cross-country selon les critères suivants :

Nombre d'individuels qualifiés par Départements :

<b>CATEGORIES / CDA</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>93</b>	<b>94</b>
<b>MINIMES F.</b>	18	36	29	38	21	22	24
<b>MINIMES M.</b>	22	34	31	28	27	22	15
<b>CADETTES</b>	13	26	25	18	14	12	10
<b>CADETS</b>	19	26	35	32	21	22	11
<b>JUNIORS F.</b>	11	15	24	11	13	13	10
<b>JUNIORS H.</b>	14	25	20	18	17	12	10
<b>CROSS COURT F.</b>	30	22	25	24	23	14	34
<b>CROSS COURT H.</b>	34	16	19	20	16	36	23
<b>ELITE F.</b>	50	30	31	37	18	20	43
<b>ELITE H.</b>	36	25	35	27	33	24	45
<b>MASTERS</b>	31	50	34	22	25	41	33

- Pour les courses élites, les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et M0 pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

### **Mode de calcul :**

- Le nombre d'individuels qualifiés par département est calculé en fonction du nombre d'arrivants du département présent aux Championnats d'Île-de-France de Cross-country de la saison précédente.
- Le nombre d'individuels par département et par courses ne peut être inférieur à 10 athlètes.
- Si le nombre d'arrivants aux Championnats d'Île-de-France de Cross-country de la saison précédente est inférieur au nombre de qualifiés, alors le nombre de places restantes seront réparties équitablement entre les huit départements.

### **1.2 - Par équipes**

À l'issue des Championnats Départementaux de Cross-country, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats d'Île-de-France de Cross-country.

## **Article 2 - Demandes de repêchage**

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve) se trouvant sur le site de la LIFA.

Ces demandes sont à envoyer à la LIFA au plus tard le **mardi 19 octobre** à 12 h 00 à [cross@athleif.org](mailto:cross@athleif.org).

**Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite (20 €).**

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux de Cross-country.

**Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucune demande de repêchage ne sera acceptée pour les athlètes licenciés dans un département qui n'aura pas fait de championnat départemental, ce point de règlement ne vaut pas pour les athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure.

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

### **2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel**

Les personnes ayant participé à une course running le même jour que leurs Championnats Départementaux de Cross-country ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats d'Île-de-France de Cross-country.

### **2.2 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure**

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2020 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats d'Île-de-France de Cross-country. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le **mardi 19 octobre** à 12 h 00 au plus tard.

## **Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long**

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats d'Île-de-France de Cross-country (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage.

## **Article 4 - Modalités de qualifications**

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le **lundi 18 octobre** avant 12 h 00, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxtr par email à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org)

La liste des qualifiés sera arrêtée par la CRR lors de la réunion de qualification du **mardi 19 octobre**.

La liste des qualifiés sera mise en ligne sur le site internet <http://lifa.athle.org> à partir du **jeudi 20 octobre** à 16 h 00.

## **Article 5 - Retrait des dossards**

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

## **Article 6 - Composition des équipes**

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Le classement par équipe dans chaque course, se fera dans l'ordre d'arrivée de l'ensemble des concurrents. Un club aura une équipe classée, chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra quatre (4), sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA ne dépasse pas un (1).

Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage d'un (1) autre athlète.

## **Article 7 – Classement**

Les résultats, disponible en ligne, ne seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA.

Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant la mise en ligne du classement.

## **Article 8 - Podium**

### **8.1 - Podium individuel**

Une médaille sera remise aux trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses. Les trois (3) premiers Espoirs des cross élites hommes et femmes, les trois (3) premiers MO de la course élite hommes et les trois (3) premières Masters du cross élite femmes seront également récompensés.

Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 du cross Masters hommes et du cross élite femmes.

### **8.2 - Podium par équipe**

Une médaille sera remise à l'ensemble des athlètes de la première équipe de chaque course.

## QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2021

Nombre d'équipes de la LIFA qualifiées aux Championnats de France			
HOMMES		FEMMES	
CA	3	CA	4
JU	4	JU	5
CC	4	CC	6
ELITE	3	ELITE	5
MA	5		

Nombre d'individuels de la LIFA qualifiés aux Championnats de France			
HOMMES		FEMMES	
CA	25	CA	20
JU	24	JU	30
CC	27	CC	44
ES	9	ES	6
SE / M0	28	SE / M0	23
MA	26	MA	11

*Les dirigeants de clubs ayant des athlètes ou des équipes qualifiés aux Championnats de France devront procéder au désengagement de leurs athlètes qui ne participeront pas aux Championnats de France. Cette démarche devra être effectuée lors des 1/2 finales au point de remise des dossards et permettra de prendre d'autres athlètes pour le rendez-vous national.*

# **MATCH INTERDEPARTEMENTAL DE CROSS-COUNTRY BENJAMINS/BENJAMINES – TROPHÉE JACK ROULET**

**Samedi 30 octobre 2021 –  
Île de Loisirs du Val de Seine –  
LES MUREAUX**

## **Article 1 - Qualifications**

Chaque comité départemental peut présenter jusqu'à 15 athlètes par catégorie (Benjamins - Benjamines), en sachant que le classement par équipe se fait sur les 8 premiers. Il y a donc 7 remplaçants. Aucun athlète supplémentaire ne sera autorisé à participer.

La liste des participants est à envoyer avant le **lundi 18 octobre** avant 12h00 à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org).

## **Article 1 - Organisation**

Les athlètes doivent porter le maillot distinctif de leur comité départemental.

Un espace sera dédié à ces équipes afin de faciliter leur préparation. Il revient, toutefois, à chaque comité de nommer un ou plusieurs responsables sur place (accueil, inscriptions, échauffement, etc.)

## **Article 2 - Classement**

Sera déclaré vainqueur le département qui aura le plus petit nombre de point à l'addition des points des deux (2) classements par catégorie. En cas d'égalité, le départage se fera sur le dernier athlète de l'équipe qui aura marqué des points (meilleur classement).

## **Article 3 - Récompenses**

Médailles à tous les arrivants.

1 coupe pour la 1<sup>ère</sup> équipe départementale dans chaque catégorie.

1 coupe (Trophée Jack ROULET) pour la 1<sup>ère</sup> équipe au classement général sur les 2 catégories.

## RECOMMANDATIONS SUR LES DISTANCES DE CROSS

Afin d'avoir une progression régulière des distances au cours de la saison, il est recommandé de respecter les distances (en km) reprises au tableau ci-après :

	Départementaux	Régionaux	1/2 Finale	Championnats de France
<b>Baby Athlé</b>	Pas de pratique compétitive ou de rencontre			
<b>Eveil Athlé</b>	Kid cross			
<b>Poussins et Poussines</b>	Kid cross + 1 seul cross (ou course en ligne) de 1,5 km maximum			
<b>Benjamins et Benjamines</b>	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
<b>Minimes féminines</b>	3 à 3,5 km	3 à 3,5 km	4 km	4 km
<b>Minimes masculins</b>	3,5 à 4 km	3,5 à 4 km	4,5 km	4,5 km
<b>Cadettes</b>	3 km	3,5 km	4 km	4,5 km
<b>Cadets</b>	4 km	5 km	5,5 km	6 km
<b>Juniors féminines</b>	3,5 km	4,5 km	5 km	5,5 km
<b>Juniors masculins</b>	5,5 km	6 km	6,5 km	7,5 km
<b>Cross court féminins</b>	4 km	4 km	4 à 4,5 km	4,5 km
<b>Cross court masculins</b>	4 km	4 km	4 à 4,5 km	4,5 km
<b>Cross long féminins</b>	7 km	7,5 km	8 km	9 km
<b>Cross long masculins</b>	8,5 km	9 km	10 km	10 km
<b>Masters masculins</b>	8,5 km	9 km	10 km	10 km